
Procès-verbal du Comité Directeur du mercredi 6 janvier 2021 à 19h30 en visioconférence

PV adopté et publié le 05/02/2021

Présents (20) : Florence GAILLARD - Gérard GALLO - Danielle GILET - Jo HEBEL - Michel HOUDBINE - Alexis HUAULMÉ - Claire LAHAIE - Julien LAHAIE - Serge LARCHER - Didier MATHIS - Jean-Pierre MOREAU - Stéphane MOREAU - Dominique PÉARD - Jérôme PORTIER - Anne RÉMOND - Annaïck RICHARD - Pierre SIONNEAU - Jean-Philippe SOMMEREISEN - Laëticia SZWED-BOBET - Corinne VERMEIL.

Assistent : Annita CRUAULT - David BURGUIN - Jean-Christophe KNOCKAERT

Excusé : Stévann PICHON

Alexis ouvre la réunion à 19 h 35 et présente ses vœux pour 2021.

1. Validation du Règlement Intérieur de la commission d'organisation des compétitions

Délibération présentée par Pierre SIONNEAU – Président de la COC

« Conformément à l'article 21 du Règlement Intérieur de La Ligue de Handball des Pays de la Loire, le Règlement Intérieur de chaque commission doit être soumis à l'approbation du Bureau Directeur ».

Pierre Sionneau propose le règlement de la COC. Il signale avoir reçu une remarque de Serge Larcher quant à la conformité de l'article 9 sur le budget de la commission : selon lui, ce ne serait pas l'AG mais le BD qui validerait le budget des commissions. Cet article étant inchangé depuis 2 mandatures, Pierre demande l'avis du Comité Directeur.

Après débat et interventions de Jean-Pierre Moreau (Statuts et Règlements) qui considère la rédaction actuelle comme correcte, de Jo Hebel et Serge Larcher, le Président Hualmé demande de noter que le budget de la Commission est voté par le Bureau Directeur, dès lors qu'il est en conformité avec le Budget Général voté par l'AG.

Pierre Sionneau précise que les autres changements essentiels sont la validation de l'utilisation de la téléconférence, et l'intégration automatique des Présidents de COC départementale pour représenter leur comité.

Il souhaite en outre que soit ajoutée une formation restreinte de la COC avec réunion mensuelle, composée a minima des 6 présidents de COC départementale et régionale. Jean-Pierre Moreau, au nom de sa commission, a validé cette rédaction.

Décision :

Règlement Intérieur de la COC validé avec 19 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention.

2. Modification date du Conseil d'Administration du mois d'avril

Délibération présentée par Julien LAHAIE – Secrétaire Général de la Ligue

Lors du CA du 19 novembre, nous avons validé l'échéancier des réunions pour la saison 2020/2021 sous couvert de la validation de la date de l'AG de la FFHB 2021.

La date de l'AG de la FFHB vient d'être validée par le Président de la Fédération et elle aura lieu les 30 avril et 1^{er} mai 2021 à Pau.

À ce titre et afin d'être sûrs d'avoir tous les documents de la FFHB en notre possession, nous vous proposons de décaler le Conseil d'administration qui devait se dérouler le samedi 17 avril 2021 au samedi 24 avril 2021.

Alexis Hualmé explique la nécessité de décaler le CA de Ligue par le besoin de temps pour étudier au préalable les éléments de la FFHB.

Décision :

Le report de la date du CA d'avril est validé avec 19 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

3. Validation du représentant de la Ligue à l'AG de la FFHB

Délibération portée par Alexis HUAULMÉ –Président de la Ligue

« Conformément à l'article 11.2 des Statuts de la Fédération Française de Handball, la Ligue doit valider le délégué officiel et un suppléant en cas d'indisponibilité de dernière minute ».

11.2 Délégués

Chaque ligue régionale et chaque comité départemental délèguent à l'assemblée générale fédérale un représentant spécialement élu à cet effet chaque année par l'instance dirigeante de chaque ligue et de chaque comité en son sein. Ce représentant est élu à la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour ou à la majorité relative des suffrages exprimés au second tour. Un ou plusieurs suppléants sont élus dans les mêmes conditions pour pallier l'éventuelle indisponibilité de ce représentant.

Suite au changement de date de l'AG de la FFHB, le Président de la Ligue – Alexis HUAULMÉ sera indisponible et ne pourra être le délégué officiel de la Ligue des Pays de la Loire.

À ce titre, le Président de la Ligue – Alexis HUAULMÉ propose que :

- Le délégué officiel de la Ligue de Handball des Pays de la Loire soit le Vice-Président délégué de la Ligue – Monsieur Serge LARCHER et que le délégué suppléant en cas d'indisponibilité de dernière minute soit le Secrétaire Général – Monsieur Julien LAHAIE.
- Que le Secrétaire Général – Monsieur Julien LAHAIE soit accompagnateur du délégué officiel lors de l'Assemblée Générale ordinaire de la FFHB.

Gérard Gallo : au cas où le délégué officiel serait dans l'impossibilité de se rendre à l'AG, il faudrait nommer un autre délégué suppléant pour accompagner Julien Lahaie.

→ Anne Rémond se pose candidate comme 2^e déléguée suppléante.

Décision :

Validation du délégué officiel, du délégué suppléant, du 2^e délégué suppléant de la Ligue des PDLL à l'AG de la FFHB avec 17 voix pour, 0 voix contre, 3 abstentions.

4. Compte-rendu de la visioconférence du 30 décembre 2020 avec la Ligue du Centre-Val de Loire concernant le championnat de Nationale 3 Féminine

Compte-rendu réalisé par Pierre SIONNEAU – Président de la COC

Cette partie ne demande pas de délibération de la part du Comité Directeur, elle est juste à titre informatif.

Mercredi 30 décembre 2020, le groupe de pilotage N3F-Centre/Pays de Loire/Ligue s'est réuni par visioconférence pour une mise en place en ce début de mandature.

Composition du groupe de pilotage :

- M. BARBOT, Président de la Ligue Centre Val de Loire
- M. GUILLON, Secrétaire de la ligue Centre Val de Loire
- M. LARCHER, Vice-président délégué de la Ligue des Pays de la Loire
- M. SIONNEAU, Président de la COC des Pays de la Loire
- M. LETURCO, au titre de la COC des Pays de la Loire
- M. HUBERT, membre de la CTA des Pays de la Loire
- M. MARCHAIS, Président de la COC Centre Val de Loire
- M. PERRIN, salarié de la Ligue Centre Val de Loire

4 membres étaient présents (2 des Pays de la Loire et 2 du Centre-Val de Loire). Les 2 parties sont d'accord pour :

- 3 autres rencontres les 18 janvier, 22 février et 15 mars, afin d'évaluer la situation.
- Accord sur une reprise possible le 13-14 février et une 2^e partie du championnat sous forme d'un double play-off en 2 groupes de 6 équipes.

Alexis Huaulmé explique aux nouveaux administrateurs la coopération existant entre les Pays de la Loire et le Centre-Val de Loire sur ce championnat de Nationale 3 féminine.

Il y a plusieurs saisons, cette coopération existait entre les PDLL et la Bretagne.

Pierre Sionneau rappelle qu'il s'agit d'une division nationale gérée par un territoire.

5. Proposition de la sous-commission Handensemble suite à l'annulation d'un engagement d'équipe Hand Fauteuil

Délibération portée par Corinne VERMEIL – Référente de la sous-commission Handensemble et Annaïck RICHARD – Présidente de la commission Service aux clubs

Suite à l'annulation de l'engagement de l'équipe des Ponts-de-Cé en championnat Hand Fauteuil (championnat qui devait commencer en novembre), la sous-commission propose de rembourser les droits d'inscription au club des Ponts-de-Cé pour un montant de 120 €.

Corinne Vermeil précise que les championnats hand adapté et hand fauteuil n'ont pas encore débuté cette saison, alors que l'engagement a été payé. Il s'agit ici d'un public à risque par rapport au Covid. Les clubs s'interrogent sur le remboursement de leur engagement versé en début de saison, à hauteur de 120 € par équipe. D'autant plus que, comme le souligne Gérard Gallo, ces 120 € sont utilisés pour l'organisation des Rencontres Nationales du Handensemble, annulées cette saison.

Par ailleurs, il faut prendre en compte le fait que les pratiquants autonomes peuvent se licencier, alors que ceux qui vivent en structure ne se licencieront pas cette saison. Les 2/3 des pratiquants vivent en foyer, nécessitant une convention de l'établissement d'accueil pour leur adhésion.

Le hand fauteuil concerne des pratiquants considérés valides, mais la pratique n'est pas autorisée en salle.

Gérard Gallo propose d'établir un avoir sur l'adhésion de la saison prochaine, plutôt que rembourser les clubs.

Corinne Vermeil précise qu'aucun club, à part les Ponts-de-Cé, n'a pour l'instant demandé le remboursement de l'engagement.

Stéphane Moreau émet la proposition de rembourser ces 120 € aux équipes engagées, dans le prolongement de la décision de la Ligue de rembourser les frais d'affiliation aux clubs. Serge Larcher et Alexis Huaulmé sont d'accord avec cette proposition d'accorder une aide complémentaire aux équipes du Handensemble.

Alexis Huaulmé précise que les décisions doivent être prises en rapport avec la saison en cours et non impacter la saison prochaine.

Décision :

Pas de vote ce soir, le Comité Directeur attend une nouvelle proposition de Corinne, Annaïck et du Trésorier général.

6. Points divers reçus via le Google Drive :

👉 Intervention d'Alexis Huaulmé, Président de la Ligue

Retour sur les échanges de mails en date du vendredi 18 décembre dernier, suite au mail transmis par Danielle GILET concernant la mise en place des commissions territoriales Réclamations-Litiges et Discipline.

Suite à la décision du Comité Directeur du 16 décembre dernier, concernant la mise en place des CTRL et CTD, de nombreux échanges pas très cordiaux se sont faits par mail. Il faut être vigilant dans la communication entre bénévoles, oublier les mails « tensions » au profit d'échanges sereins pour mieux avancer, et ne pas hésiter à privilégier les échanges téléphoniques.

Danielle Gilet précise que la note de synthèse du 16 décembre ne stipulait pas la disparition des antennes.

Alexis Huaulmé confirme que les antennes ne sont pas interdites par la FFHB mais qu'il s'agit d'un mode de fonctionnement adopté par la nouvelle équipe, conformément au projet de la liste élue. Dans cette optique, le Comité Directeur du 16 décembre a décidé la mise en place de commissions territoriales, mais il restera cependant possible de délocaliser une commission pour traiter un dossier.

Corinne Vermeil regrette que la communication n'ait pas été à la hauteur. Il aurait fallu informer les commissions départementales avant la réunion du 16 décembre. Il aurait aussi fallu informer la sous-commission handensemble du changement d'assistante, avant le 1^{er} janvier. Une réunion de la commission était programmée de longue date le 5 janvier, date où la nouvelle assistante était en congés. Cette réunion a donc dû être annulée la veille et reportée.

Alexis Huaulmé reconnaît le souci de communication, il faut l'entendre et l'améliorer.

David Burguin confirme le manquement dans la communication, mais apprécie la volonté d'Alexis de l'améliorer.

Danielle Gilet regrette les échanges de mails, mais le manque de communication avec les bénévoles des commissions réclamations et litiges, discipline de Vendée est bien réel.

Jo Hebel répond qu'il a eu plusieurs échanges avec Vincent De Singly, un message adressé à Jacky Clénet resté sans réponse. Il faut arrêter les rancœurs et faire un retour aux échanges.

Alexis Huaulmé insiste sur la nécessité de favoriser les échanges au service de notre discipline, dans le cadre d'une dynamique de construction, préférant l'échange à la pression. Nous avons besoin de connaître les fonctionnements des comités et venir participer aux travaux des comités pour avancer ensemble.

Corinne Vermeil soutient cette volonté d'améliorer la communication entre la Ligue et les comités.

Pour revenir à la question de la CTD, il faudra quantifier le temps accordé aux dossiers de discipline de Loire-Atlantique par Brigitte, l'assistante de cette commission, et réfléchir à comment pallier ce manquement pour la saison prochaine. La Ligue ne pourra pas traiter tous les dossiers du territoire.

Serge Larcher demande si tous les dossiers en cours (discipline et CRL) ont été traités. Florence Gaillard confirme que la commission est à jour et Jo Hebel précise qu'il reste un dossier CTRL en instance, qui sera traité la semaine prochaine.

Jean-Pierre Moreau informe que la composition des commissions CTRL et CTD n'a pas été approuvée par le Comité Directeur.

- ➔ La composition de la CTRL a été approuvée en partie. Jo Hebel admet que le nombre d'élus n'est pas suffisant mais la commission sera probablement complétée, lorsque les Comités de Loire-Atlantique et de Mayenne auront rendu réponse.

Danielle Gilet annonce que Vincent De Singly a été sollicité par la CTD et la CTRL. Or, il ne peut pas siéger dans ces deux commissions.

- ➔ La commission des Statuts et Règlements statuera sur ce point le moment venu. Il appartient à Vincent De Singly de faire son choix entre ces deux commissions.

➔ Interventions de Jean-Pierre Moreau, Président de la Commission Territoriale des Statuts et Règlements :

Faut-il faire ou non une communication aux clubs sur le positionnement en matière de CMCD pour la saison 2020-2021 ?

La CTSR a évoqué le problème de la CMCD. Le BD fédéral a acté qu'il n'y aurait pas d'application de la CMCD au niveau national. Lors de sa réunion, la commission, même si elle envisage de partager la position fédérale, a décidé d'attendre d'avoir plus de certitudes quant aux dates de reprises des compétitions.

Faut-il communiquer ou pas sur l'application ou pas de la CMCD ?

Alexis Huaulmé préconise de ne pas communiquer car il existe encore trop d'incertitudes. Au niveau de l'arbitrage, la réforme avec la mise en place CMCD rencontre des difficultés depuis 3 saisons. Nous ne pouvons savoir si les compétitions et formations vont reprendre cette saison.

Serge Larcher pense également qu'il ne faut pas communiquer trop vite. Les clubs doivent continuer leurs efforts en matière de CMCD, de formation.

Jean-Christophe Knockaert précise que le groupe de travail de la FFHB travaille sur le projet CMCD depuis 1 an. Il convient de réviser l'outil en l'adaptant aux nouvelles formations. Il y a un problème de compréhension des clubs, il faut les informer, les accompagner pour savoir comment atteindre les exigences CMCD.

Pierre Sionneau évoque le projet Bourasseau de la FFHB.

Laëtitia Szwed-Bobet lui répond que ce travail est toujours en cours.

À la suite des diverses difficultés évoquées dans les points précédents, un débat s'engage entre les membres du CD pour évoquer les soucis de communication en général et y compris au niveau de la Fédération.

Jean-Philippe Sommereisen propose de saisir l'opportunité de communiquer quand une information est validée.

Jo Hebel remarque que le mot communication revient souvent. Il faut pouvoir dire aux gens : « on s'en occupe... ».

Pierre Sionneau précise qu'une information fédérale du 4 décembre indiquait une reprise d'activité le 15 janvier. Depuis cette date, aucune nouvelle. Les clubs manquent d'informations de la part de la FFHB.

Laëtitia Szwed-Bobet annonce que la commission médicale et la DTN ont décidé de la reprise des entraînements depuis le 15 décembre pour être en mesure de reprendre les compétitions mi-février.

La communication est en général difficile à cause de cette période compliquée. La visioconférence a ses limites et crée des tensions, comme le précise Michel Houdbine.

Selon Alexis Huaulmé, il faut prendre en compte les informations au fur et à mesure qu'elles arrivent. Nous avons besoin d'une communication précise de la FFHB, pour ne tenir qu'un seul discours et ainsi ne pas perdre les clubs.

David Burguin conseille de consulter les informations sur le site du Ministère des Sports, pour ne pas prendre de risque quant à la reprise du handball. Le message est un message d'espoir, mais aucune date n'est fixée.

Malgré le rappel effectué lors du dernier Comité Directeur, le 16 décembre 2020, nous n'avons toujours pas les membres du CA et des commissions pour le 44 et le 53. Que fait-on ?

Alexis Huaulmé et Jean-Pierre Moreau rappellent que le contrôle des membres de chaque commission est nécessaire pour éviter les cumuls de mandats entre les instances.

Ainsi, les votes ne sont pas possibles en Loire-Atlantique et en Mayenne, tant que ces informations ne sont pas transmises à la commission des Statuts et Règlements, pour contrôle.

Point sur la composition des commissions :

Il manque des élus 53 et 72 pour la CTRL.

Aucun élu pour la commission finances.

Il manque des élus pour la sous-commission Services Civiques.

➔ Mail de Gérard Gallo – Président 72 à propos de la saison 2021/2022

Gérard Gallo lit le mail qu'il a envoyé :

- adhésion des licenciés et remboursement ?
- licences 2020/2021 valables pour 2021/2022 ?
- aides accordées ?
- chômage partiel des salariés ?

Alexis Huaulmé précise qu'il faut en effet prévoir une réflexion sur 2021/2022. Nous avons besoin d'un temps de travail en présentiel pour mettre en place cette réflexion sur ce que l'on sera en mesure de proposer en 2021/2022.

Clôture de la réunion à 21h45.

Julien LAHAIE
Secrétaire Général



Alexis HUAULMÉ
Président de la Ligue

